
Plénière de mi-mandat du Conseil des Sages

DOSSIER DE PRESSE

Créé à la Roche-sur-Yon depuis 1989, le Conseil des Sages est le deuxième Conseil des Sages mis en place en France.

Le Conseil des Sages est une instance de réflexion et de proposition qui éclaire le Conseil Municipal sur les différents projets intéressant la Ville de La Roche-sur-Yon. Il est partiellement renouvelé tous les ans. La durée du mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Il est composé, au maximum, de 45 membres désignés par le Conseil Municipal parmi des retraités yonnais, âgés de 55 ans au moins, dégagés de toute activité professionnelle, et non membres d'un Conseil citoyen.

Son rôle est de soumettre au Maire et aux élus des propositions utiles pour la vie yonnaise et d'apporter collectivement ses expertises et avis pour l'action municipale. Ses membres sont amenés à réfléchir et à exprimer un avis sur des sujets touchant à la vie locale ou qui leur sont confiés par la Ville sous la forme de lettres de mission.

Les sages sont au nombre de 34 pour cette année 2022-2023 répartis en quatre groupes de travaux.

Lors de cette plénière, sur la base d'un Power Point, chaque groupe de travail présentera aux élus leurs premières pistes de réflexion.

Pour rappel, les quatre lettres de mission proposées en début d'année :

LETTRE DE MISSION N°1 : « Réaménagement du futur parc des Sœurs de Mormaison. ».

Le futur parc des Sœurs de Mormaison, situé rue du Roc à la Roche-sur-Yon, fait l'objet d'une réflexion sur son aménagement.

Il est à imaginer ce qu'il pourrait contenir en termes d'équipements, d'aménagement naturel, et dans quelle(s) thématique(s) il pourrait s'inscrire.

Il est proposé au Conseil des Sages de participer à la réflexion du futur parc des Sœurs Mormaison, en lien avec les services de la Ville.

- dans un premier temps sur l'aménagement de ce dernier,

- dans un second temps sur l'idée des schémas de liaison

(Parcours touristique, pédagogique, ludique...), ainsi que les supports de communication liés.

LETTRE DE MISSION N°2 : « Partage de la voie publique : comment réduire les inégalités ? » :

Les incivilités peuvent être définies comme des comportements contraires aux règles de la vie en société, qu'elles soient tacites ou explicites.

L'incivilité diffère selon les personnes : un comportement incivil pour l'un ne l'est pas nécessairement pour l'autre.

La voie publique est un des lieux où les incivilités sont les plus visibles : *infractions au code de la route, insultes entre usagers de la route, dégradations de panneaux de signalisation, oubli, sciemment ou non, des feux clignotant avant de changer de direction, l'usage abusif de certains feux, l'utilisation du téléphone au volant, rejet et abandon sauvage d'ordures...*

En outre, les conflits d'usage sur la voie publique ont tendance à s'exacerber dans les villes ces dernières années, avec l'évolution des modes de déplacement et notamment le développement des déplacements doux : vélos, trottinettes, gyropodes, etc.

Des solutions doivent donc être recherchées pour faire cohabiter ces différents usages en toute sécurité.

Il est proposé au Conseil des Sages de poser un diagnostic et proposer des actions-leviers pour résoudre un certain nombre de problèmes incivils sur la voie publique ; d'être source de propositions partagées et durables pour répondre aux problématiques liées aux usages multiples de la voie.

LETTRE DE MISSION N°3 : « Le réseau de lecture publique de l'Agglomération yonnaise : vers plus de mutualisation et de structuration communautaire ».

Depuis le 01 avril 2019, les 17 bibliothèques et médiathèques de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont regroupées pour former un réseau intercommunal de lecture publique.

Cette mutualisation offre aux usagers plus de proximité et de services.

L'enjeu actuel est de développer cette offre en la faisant davantage connaître.

Il est proposé au Conseil des Sages d'étudier les modes de communications permettant de mieux faire connaître les médiathèques, les bibliothèques et les services supplémentaires au niveau de l'agglomération yonnaise.

LETTRE DE MISSION N°4 : « Les actions envers la jeunesse ».

La ville de La Roche-sur-Yon concentre une forte densité d'acteurs positionnés sur le champ de la jeunesse et une richesse de projets qui en découle.

Les Conseillers Sages ont travaillé cette lettre de mission en 2021-2022.

Ils ont pu rencontrer les différents acteurs sur la thématique de la jeunesse, par plusieurs entrées : la santé, le handicap, la culture, les structures dédiées, les logements...

Forts de ces constats, cette lettre de mission se poursuit en 2022-2023, et après cette première phase du « constat jeunesse », la lettre de mission se poursuit avec la phase 2 : « les propositions ».

Il est proposé au Conseil des sages d'élaborer des propositions, en lien et en concertation avec les Assises de quartier, et plus particulièrement, l'idée des « assises de la jeunesse ».



PRÉSENTATION DES TRAVAUX A MI-PAROURS

- **Groupe de travail n° 1 : « Réaménagement du futur parc des Sœurs de Mormaison. »**

Rapporteur (s) : M. Guy DURAND, M. Michel ROSE, Mme. Chantal MADRAS

- **Groupe de travail n°2 : « Partage de la voie publique : comment réduire les inégalités ? »**

Rapporteur (s) :

- **Groupe de travail n° 3 : « Le réseau de lecture publique de l'Agglomération yonnaise : vers plus de mutualisation et de structuration communautaire ».**

Rapporteur(s) : M. Bernard GRASSET

- **Groupe de travail n°4 : « Les actions envers la jeunesse ».**

Rapporteur(s) : M. Daniel MARTIN, M. Jean-Louis PRINEAU, Mme. Claudie FRANCOIS



RÉTROSPECTIVE DES TEMPS FORTS DE 2022

- La constitution du Conseil des Sages 2022/2023 ;
- Le goûter partagé avec les CMJ ;
- Le déjeuner de Noël ;
- L'opération « 100 000 arbres pour demain » ;
- La galette des rois.



INFORMATIONS SUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DES SAGES 2023/2024

► La campagne de candidature 2023/2024 :

Six Sages sont sortants. Vingt-huit Sages peuvent renouveler leur mandat. En attendant le choix des Sages concernés, environ dix-huit postes de Conseillers des Sages sont à pourvoir.

A la suite de la campagne de candidatures lancée par la Ville en mai 2023, celles-ci seront étudiées en fonction de plusieurs critères afin de garantir une diversité dans la composition du Conseil :

- Parité homme/femme ;

- Représentation des différents quartiers de la ville ;
- Age ;
- Activités socioprofessionnelles et associatives.

Elles seront présentées en Conseil municipal avant l'été 2023.